



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 4 octobre 2023 à 18h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux  
Siège #3 - Yvan Tardif  
Siège #4 - Frédéric Fournier  
Siège #5 - Gina Cloutier  
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Siège #2 - Claudia Labrie

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

#### 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par madame Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ACHAT DU 92, ROUTE 275 NORD FRAMPTON
- 5 - RÉFECTION PONT ROUTE CLICHE-GOLDEN
- 6 - ACHAT CAMION-CITERNE SERVICE INCENDIE
- 7 - EMBAUCHE JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS
- 8 - BORNES ÉLECTRIQUES
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 4 - ACHAT DU 92, ROUTE 275 NORD FRAMPTON

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Frampton désire se porter acquéreur du terrain situé au 92, route 275 Nord à Frampton, lot numéro QUATRE MILLIONS DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-

2023-10-215

2023-10-216

2023-10-217



N° de résolution  
ou annotation

2023-10-218

2023-10-219

### Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

SEIZE (4 233 276) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester, terrain appartenant à Récupération de métal Frampton inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite acquérir le terrain à des fins de réserve foncière dans un objectif de protection de services publics;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition se fera au coût de 70 000,00\$ plus les taxes applicables, le cas échéant, payable au contrat de vente notarié;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense sera affectée au poste budgétaire 03-313-00-723-00;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense n'était pas prévue au budget, le financement sera pris à même l'excédent de fonctionnement non-affecté;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ses fonctions, monsieur Frédéric Fournier, s'abstient de voter;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Tardif, secondé par monsieur Guy Marcoux et résolu :

- Que la Municipalité achète le terrain situé au 92, route 275 Nord à Frampton, lot numéro 4 233 276 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester, au montant de 70 000,00\$ plus les taxes applicables, le cas échéant;
- Que le maire, monsieur Jean Audet, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Frampton tous les documents afférents à l'acquisition dudit terrain;

#### 5 - RÉFECTION PONT ROUTE CLICHE-GOLDEN

**CONSIDÉRANT QUE** le 1er mai 2023, le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a transmis à la Municipalité de Frampton des recommandations d'activités d'entretien pour les ponts municipaux de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ses recommandations, le MTQ recommande le remplacement des madriers de la surface de roulement ainsi que le remplacement du madrier de départ endommagé à l'approche ouest du pont sur la route Cliche-Golden;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission de Les Entreprises Steeve Couture inc. au montant de 25 930,94\$ plus les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier, secondé par monsieur Jayson Byrns et résolu par ce conseil d'octroyer le contrat aux Entreprises Steeve Couture inc. au montant de 25 930,94\$ plus les taxes et d'en imputer le compte 02-320-00-521;

#### 6 - ACHAT CAMION-CITERNE SERVICE INCENDIE

**CONSIDÉRANT QUE** le camion-citerne du service incendie de Frampton est désuet et que le chef pompier recommande le remplacement dudit véhicule;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Techno-Feu a été contactée et qu'elle vend des camions-citernes usagés;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsqu'un camion-citerne sera disponible, il y aura lieu d'agir rapidement pour procéder à l'achat;



N° de résolution  
ou annotation

2023-10-220

**Procès-verbal de la Municipalité de Frampton**  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Gina Cloutier, secondé par monsieur Jayson Byrns et résolu unanimement par ce conseil :

- d'autoriser la directrice générale, madame Cindy Paradis, à entamer les démarches pour effectuer un règlement d'emprunt pour l'achat dudit véhicule et l'autoriser à signer tous les documents relatifs audit règlement d'emprunt;
- d'autoriser la directrice générale, madame Cindy Paradis, et le maire, monsieur Jean Audet, à procéder à l'achat d'un camion-citerne usagé, le tout ne dépassant pas un montant de 350 000,00\$ plus taxes;
- d'autoriser la directrice générale, madame Cindy Paradis, et le maire, monsieur Jean Audet, à signer tous les documents afférents à l'achat dudit véhicule;
- d'approprier la dépense au règlement d'emprunt afférent;

#### 7 - EMBAUCHE JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QU'**un poste est vacant comme journalier aux travaux publics depuis quelques mois;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches ont été faites afin de combler ledit poste et qu'à la suite d'un processus d'embauche un candidat a été retenu;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier, secondé par monsieur Yvan Tardif et résolu de procéder à l'embauche de monsieur Nicolas Boutin au poste de journalier aux travaux publics, à compter du 16 octobre 2023, et que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail qui stipule les modalités de l'emploi;

2023-10-221

#### 8 - BORNES ÉLECTRIQUES

**CONSIDÉRANT** l'engagement du Gouvernement du Québec à procéder à l'électrification du parc de véhicules routiers au cours des prochaines années, la Municipalité de Frampton désire installer des bornes de recharge électrique sur son territoire, à savoir:

- Bureau municipal (107, rue Ste-Anne);
- Proxi-Extra (153, rue Principale);
- Terrain des loisirs (1, rue des Loisirs);

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge électrique, déployé par Hydro-Québec, via le réseau Circuit électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Élecal a déposé une offre pour l'installation de ces bornes au montant de 77 533,39\$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense sera payable par le règlement d'emprunt # 2023-02;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense sera affectée au poste budgétaire 03-341-40-722-01;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Tardif, secondé par madame Gina Cloutier et résolu :

- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, à déposer une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge électrique sur le territoire de la Municipalité;
- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, à signer tout document relatif à ce projet.

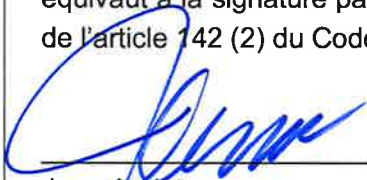


N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 03, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

  
\_\_\_\_\_  
Jean Audet  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Cindy Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière